

## 2. Développement Économique – ZAE POLEN 2 – Cession du lot 12 à l'Atelier des Boiseux – Autorisation du Président à signer la promesse de vente et la vente.

### Délibération B 2023-12-06-131

#### Rapport

Rapporteur	M. BONHOMME
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	18

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Patrice BONHOMME, Vice-Président en charge du développement économique et de la promotion du tourisme, qui indique que le gérant de la société JPGC, représentant l'enseigne L'Atelier des Boiseux, a manifesté son intérêt pour acquérir le lot n°12 dans la ZAE POLEN 2 à Eslettes.

L'Atelier des Boiseux est spécialisé dans la vente en ligne de machines destinées au travail du bois et du métal. Le lot n°12, d'une superficie de 4 922 m<sup>2</sup>, est composé des parcelles cadastrées section ZI n°62 et 80.

Il est donc proposé de vendre ce bien à la société JPGC, au prix de 45 € HT/m<sup>2</sup>, conformément au prix de vente délibéré en Bureau Communautaire le 26 février 2019, soit 221 490 € HT (265 788 € TTC).

Vu :

- ✓ Le code général des collectivités territoriales ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 08 mars 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 modifié portant sur les statuts de la CCICV ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 en date du 14 septembre 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;
- ✓ L'estimation du service du Domaine en date du 26 janvier 2023 ;
- ✓ Le plan de commercialisation de la ZAE POLEN 2 ;

#### Délibération

Après avoir pris connaissance du rapport du Vice-Président et du plan de commercialisation de la ZAE POLEN 2, le Bureau Communautaire à l'unanimité, décide :

- D'Autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires pour la vente à intervenir des parcelles cadastrées section ZI n°62 et 80, représentant une superficie totale de 4 922 m<sup>2</sup>, dans la ZAE POLEN 2 sur la commune d'Eslettes (76 710), au profit de la société JPGC, dont le siège social est situé 11 rue aux Juifs à Darnétal (76 160).

Document signé officiellement  
076-200070449-20231206-B2023-12-06-131-DE  
Date de réception préfecture : 14/12/2023

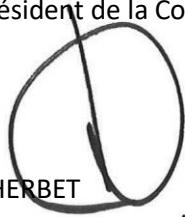
Le montant de la vente s'élève à 221 490 € HT soit 265 788 € TTC.

- D'Autoriser la substitution de toute autre entité juridique dans les mêmes conditions et notamment toutes les sociétés de crédit-bail immobilier.
- De désigner Maître Desbruères, situé à Isneauville, pour la rédaction et la signature de la promesse de vente et de l'acte de vente à intervenir.
- D'autoriser le Président ou son représentant à engager les recettes correspondantes, ainsi que leur imputation sur le BP 2023 du budget annexe « ZAE du POLEN 2 ».

Nombre de votants	18
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET



Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques BOUTET